

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1669

28 juin 2014

SOMMAIRE

AMP Capital Investors (Angel Trains EU No. 2) S.à r.l.	80096	InterV Investment S.à r.l.	80069
Ashmore Emerging Markets Corporate Private Debt Fund, SICAV-SIF	80099	Invex, S.à r.l.	80069
Augur Financial Opportunity SICAV	80112	IP.AP S.à r.l.	80071
Aurelia Investments	80085	IPEX Europe S.A.	80071
GS Car Rental HK Parallel Limited S.à r.l.	80066	Irving Holdings S.à r.l.	80103
GSIP I Mezzanine Global and International S.à r.l.	80067	Isa Investments S.A.	80072
Hazelfield Holdings S.à r.l.	80067	iTunes S.à r.l.	80072
Hollux Horizon S.A.	80111	Jacmar S.A.	80073
Home Investment S.A.	80066	Jager Financement S.A.	80073
Hospitality Invest S.à r.l.	80111	Jarmor Investissements S.A.	80112
Icarus S.à r.l.	80070	J.C. Immo-Performance S.A.	80066
ICO S.à r.l.	80066	Jezara Holding S.A.	80073
IMI Investments S.A.	80069	Johnson Controls Luxembourg S.à r.l. ...	80069
Immeuble 5 S.à r.l.	80070	Johnson Controls Luxembourg S.à r.l. ...	80072
Imperial Luxembourg S.A.	80070	Julienne Holdings S.à r.l.	80073
Inmoprom Real Estate Investments S.A.	80071	Kashmere S.A.	80112
Insaiting S.A.	80070	Kochia S.A.	80067
Interactive Data Luxembourg Holding S.à r.l.	80111	Kreucol Holding S.à r.l.	80070
Interactive Data Luxembourg Management S.à r.l.	80067	L14 Investments 1 S.à r.l.	80073
Inter-Corus Finance Control S.A.	80111	Le Fond et la Forme S.à r.l.	80071
International Financial Data Services (Luxembourg) S.A.	80068	Les Iles S.A.	80072
International Kapital Investment Partners S.à r.l.	80068	LSREF3 Octopus Holdings S.à r.l.	80074
International Packaging Technologies S.à r.l.	80068	Luxembourg Hydro Power	80068
		Satul S.A.	80077
		service7	80080
		Société Générale Securities Services Luxembourg	80101
		Tulipe Investments S.A.	80077
		Volkswagen Finance Luxemburg S.A.	80093

GS Car Rental HK Parallel Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: HKD 29.969.026,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 184.631.

L'assemblée générale ordinaire de l'actionnaire unique, tenue en date du 17 avril 2014, a décidé d'accepter:

- la démission de Veronique Menard en qualité de gérant de la Société avec effet au 19 avril 2014.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 19 avril 2014, composé comme suit:

- Marielle STIJGER, gérant
- Marie-Florence GESTE, gérant
- Dominique LE GAL, gérant
- Michael FURTH, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Marielle Stijger

Gérant

Référence de publication: 2014059243/19.

(140068823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2014.

Home Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 157.171.

Les comptes annuels au 31-12-2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014059266/9.

(140068162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2014.

ICO S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1541 Luxembourg, 42, boulevard de la Fraternité.

R.C.S. Luxembourg B 99.530.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2014.

Léonie Grethen.

Référence de publication: 2014059287/10.

(140068281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2014.

J.C. Immo-Performance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8314 Capellen, 8, Domaine Beaulieu.

R.C.S. Luxembourg B 97.007.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 15 mai 2013 au siège de la société, que

Les mandats des administrateurs à savoir de:

- 1) Madame Josiane LAZZARINI; administrateur de société, Capellen,
- 2) Monsieur Patrick SCHMIT; informaticien, Bettembourg,
- 3) Monsieur Nico SCHINKER, gérant de société, Mondercange

Ont été renouvelés pour une nouvelle période de 6 ans prenant fin le 15 mai 2019.

Madame Josiane LAZZARINI a été confirmée dans sa fonction d'administrateur-délégué pour la même période.

Pour extrait conforme

J. Lazzarini

Référence de publication: 2014059302/16.

(140068600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2014.

GSIP I Mezzanine Global and International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 15.000,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 119.011.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 17 avril 2014 a décidé d'accepter:

- la démission avec effet au 19 avril 2014 de Véronique Menard en qualité de gérant de la Société, ayant son adresse professionnelle au 133, Peterborough Court, Fleet Street, GB-EC4A 2BB Londres, Royaume-Unis.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 19 avril 2014, composé comme suit:

- GS Lux Management Services S.à r.l., Gérant

- Marielle STIJGER, Gérant

- Dominique LE GAL, Gérant

- Michael FURTH, Gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Dominique Le Gal

Gérant

Référence de publication: 2014059249/20.

(140068141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2014.

Hazelfield Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 125.148.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schuttrange, le 25 avril 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014059253/10.

(140068120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2014.

Interactive Data Luxembourg Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 157.837.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2014.

Référence de publication: 2014059277/10.

(140068788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2014.

Kochia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 46.004.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2013, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KOCHIA S.A.

Société anonyme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014059325/14.

(140068993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2014.

International Financial Data Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 81.997.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2014.

Signature

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2014059278/12.

(140068159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2014.

International Kapital Investment Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 244.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 162.242.

EXTRAIT

En date du 14 avril 2014, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Giovanni La Forgia, en tant que gérant B, est acceptée avec effet au 30 avril 2014.
- Madame Laetitia Vauchez, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouvelle gérante B de la Société avec effet au 30 avril 2014 et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 28 avril 2014.

Référence de publication: 2014059279/15.

(140068819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2014.

International Packaging Technologies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.
R.C.S. Luxembourg B 170.704.

Les statuts coordonnés de la prédite société au 24 avril 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 avril 2014.

Maître Marc LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2014059280/13.

(140068734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2014.

Luxembourg Hydro Power, Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 156.923.

- L'adresse de Monsieur Philippe Pedrini, Administrateur et Président du Conseil d'Administration de la Société, est désormais la suivante:

81 rue du Pannebourg, B-6700 Waltzing, Arlon.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2014.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2014059342/14.

(140068085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2014.

Invex, S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 65.767.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Diekirch, le 28 avril 2014.

Référence de publication: 2014059283/10.

(140068618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2014.

InterV Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 171.844.

Extrait des résolutions du conseil de gérance du 25 avril 2014

En date du 25 avril 2014, le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et ce avec effet au 3 mars 2014.

Nous vous prions également de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des gérants suivants avec effet au 3 mars 2014:

- Hille-Paul Schut, Gérant de catégorie V, avec adresse professionnelle au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;
- Joost Tulkens, Gérant de catégorie V, avec adresse professionnelle au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;
- Vladimir Mornard, Gérant de catégorie C, avec adresse professionnelle au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2014.

Sophie Zintzen
Mandataire

Référence de publication: 2014059282/21.

(140068092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2014.

IMI Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 54.584.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IMI INVESTMENTS S.A.
Société Anonyme
Signature

Référence de publication: 2014059288/12.

(140069021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2014.

Johnson Controls Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 157.658.

Les comptes annuels au 30 septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Johnson Controls Luxembourg S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014059305/11.

(140068134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2014.

Icarus S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.
R.C.S. Luxembourg B 165.101.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2014059286/10.

(140068248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2014.

Immeuble 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 169.040.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014059289/10.

(140068144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2014.

Imperial Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8283 Kehlen, 16, Cité Beichel.
R.C.S. Luxembourg B 63.095.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014059290/10.

(140068460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2014.

Insaiting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 159.136.

Les comptes au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INSAITING S.A.

Alexis DE BERNARDI / Régis DONATI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014059294/12.

(140068797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2014.

Kreucol Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 183.228.

Le siège social de E411 Financial Services S.à r.l., associé de la Société, est désormais au 6 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 avril 2014.

Référence de publication: 2014059318/12.

(140068464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2014.

Inmoprom Real Estate Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 129.196.

Par résolution circulaire du Conseil d'Administration du 25 avril 2014, Monsieur John Henri Gustave METZGER, 20, rue du Conseil-Général, CH-1205 Genève, a été coopté au Conseil d'Administration en remplacement de Monsieur José VILALLONGA SHELLY, démissionnaire. Son mandat s'achèvera avec ceux des autres Administrateurs à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2018.

Conformément aux dispositions de l'article 51 bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'Administrateur LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg, B - 63 130, ayant son siège social au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a désigné Madame Magali MICHELETTI, domiciliée professionnellement au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au Conseil d'Administration de la société INMOPROM REAL ESTATE INVESTMENTS S.A., société anonyme, en remplacement de Monsieur Guy BAUMANN.

Luxembourg, le 25/04/2014.

Pour: INMOPROM REAL ESTATE INVESTMENTS S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2014059293/22.

(140068177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2014.

IP.AP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 1217, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 155.511.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014059298/10.

(140068999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2014.

IPEX Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 83.725.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2014059299/10.

(140068253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2014.

Le Fond et la Forme S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4027 Esch-sur-Alzette, 3, place Benelux.

R.C.S. Luxembourg B 171.483.

Il résulte d'une cession de parts intervenue en date du 2 avril 2014 que le capital social de la société se répartit désormais comme suit:

M. Mickael CHELEUX	201 parts
Total:	201 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014059334/12.

(140068815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2014.

Isa Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.
R.C.S. Luxembourg B 83.582.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2014059300/10.

(140068251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2014.

iTunes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 31-33, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 101.120.

Les comptes annuels au 28/09/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014059301/9.

(140068905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2014.

Johnson Controls Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.525,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 157.658.

Extrait des décisions prises par le conseil de gérance en date du 24 mars 2014

1. Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert avec effet au 1^{er} mars 2014.

Veillez prendre note que Madame Ingrid Cernicchi et Monsieur Andrew O'Shea, gérants de catégorie B de la Société, résident désormais professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert avec effet au 1^{er} mars 2014.

Luxembourg, le 25 avril 2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour Johnson Controls Luxembourg S.à r.l.

Ingrid Cernicchi

Fondé de pouvoir

Référence de publication: 2014059304/18.

(140068029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2014.

Les Iles S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 161.512.

L'assemblée générale annuelle tenue en date du 22 avril 2014 a ratifié la décision prise par le Conseil d'Administration du 13 mars 2014 de coopter Madame Magali MICHELETTI au poste d'Administrateur en remplacement de Madame Marie Laurence THILL, démissionnaire.

Son mandat s'achèvera lors de l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

Luxembourg, le 28 avril 2014.

Pour: LES ILES S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélié Katola / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2014059351/17.

(140068438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2014.

Julienne Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 128.162.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014059306/10.

(140068289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2014.

Jacmar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.
R.C.S. Luxembourg B 82.894.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2014059307/10.

(140068254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2014.

Jager Financement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 99.502.

Le Bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014059308/10.

(140068349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2014.

Jezara Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 158.441.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR
1, rue Joseph Hackin
L-1746 Luxembourg
Signatures

Référence de publication: 2014059311/13.

(140069043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2014.

L14 Investments 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 151.624.

Il est pris note de la démission de Monsieur Marc Lefebvre avec effet au 19 février 2014.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2014.

Référence de publication: 2014059368/11.

(140068132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2014.

LSREF3 Octopus Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.598.750,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 182.248.

In the year two thousand and fourteen, on the eleventh day of June.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 36,025,375.- and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) (the "RCS") under number B 91796 (the "Shareholder"),

hereby represented by Mrs. Valérie FAGNANT, employee, with professional address in Bertrange, by virtue of a power of attorney, given in Bertrange on 10 June 2014,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholder, represented as stated above, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of LSREF3 Octopus Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500.-, registered with the RCS under number B 182248 and incorporated under the initial name of LSREF3 Lux Investments IV S.à r.l. pursuant to a deed of the undersigned notary dated 29 November 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") dated 16 January 2014 number 147, which articles of incorporation have been amended for the last time on 27 May 2014 by a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial (the "Company").

The appearing party, through its proxyholder, declared and requested the undersigned notary to state that:

- A. The entire issued share capital represented by one hundred (100) shares is held by the Shareholder.
- B. The Shareholder is represented by proxy so that all shares in issue in the Company are represented at this extraordinary decision of the Shareholder so that the decisions can be validly taken on all the items of the below agenda.
- C. The agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1) Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 1,586,250.- (one million five hundred eighty-six thousand two hundred fifty euro) in order to increase the current capital from its current amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) to an amount of EUR 1,598,750.- (one million five hundred ninety-eight thousand seven hundred fifty euro) by the creation and issue of 12,690 (twelve thousand six hundred ninety) new ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty five euro) each (the "New Shares"); subscription and payment of the New Shares by the Shareholder by a contribution in cash for a total subscription amount of EUR 1,586,369.- (one million five hundred eighty-six thousand three hundred sixty-nine euro) which shall be allocated (a) to the share capital of the Company for an amount of EUR 1,586,250.- (one million five hundred eighty-six thousand two hundred fifty euro) and (b) to the share premium account of the Company for an amount of EUR 119.- (one hundred nineteen euro).

2) As a consequence, amendment of the first paragraph of article 6 of the Company's articles of association as follows to reflect the share capital increase proposed above:

" **Art. 6. Subscribed capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 1,598,750.- (one million five hundred ninety-eight thousand seven hundred fifty euro), represented by 12,790 (twelve thousand seven hundred ninety) ordinary shares having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each."

3) Amendment of the share register of the Company in order to reflect the changes proposed above with power and authority to any manager of the Company and/or any employee of the Shareholder, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the New Shares in the share register of the Company and (ii) to the performance of any formalities in connection therewith.

This having been declared, the Shareholder, represented as stated above, then asked the undersigned notary to record its resolutions as follows:

First resolution

The Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 1,586,250.- (one million five hundred eighty-six thousand two hundred fifty euro)

so as to raise it from its current amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) to an amount of EUR 1,598,750.- (one million five hundred ninety-eight thousand seven hundred fifty euro)

by the creation and issue of 12,690 (twelve thousand six hundred ninety) New Shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty five euro) each, in consideration of a contribution in cash by the Shareholder of an aggregate amount of EUR 1,586,369.- (one million five hundred eighty-six thousand three hundred sixty-nine euro).

Subscription - Payment

The Shareholder, represented as stated above, declared to subscribe for 12,690 (twelve thousand six hundred ninety) New Shares with a nominal value of one hundred twenty-five euro (EUR 125.-) per share and to make payment in full for such New Shares by a contribution in cash for a total subscription amount of EUR 1,586,369.- (one million five hundred eighty-six thousand three hundred sixty-nine euro) which is allocated (a) to the share capital of the Company for an amount of EUR 1,586,250.- (one million five hundred eighty-six thousand two hundred fifty euro) and (b) to the share premium account of the Company for an amount of EUR 119.- (one hundred nineteen euro).

All the 12,690 (twelve thousand six hundred ninety) New Shares issued are therefore fully subscribed and paid up in cash by the Shareholder so that the amount of EUR 1,586,369.- (one million five hundred eighty-six thousand three hundred sixty-nine euro) is at the free disposal of the Company as it has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of the above-resolved share capital increase, the Shareholder now holds 12,790 (twelve thousand seven hundred ninety) ordinary shares of the Company.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 6 of the Company's articles of association, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 6. Subscribed capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 1,598,750.- (one million five hundred ninety-eight thousand seven hundred fifty euro), represented by 12,790 (twelve thousand seven hundred ninety) ordinary shares having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each."

Third resolution

The Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the changes resolved above and hereby empower and authorise any manager of the Company and/or any employee of the Shareholder, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the New Shares in the share register of the Company and (ii) to any formalities in connection therewith.

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing party and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le onze juin.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 36.025.375,- et immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg (le «RCS») sous le numéro B 91796 (l'«Associé»),

ici représentée par Mme Valérie FAGNANT, salariée, ayant son adresse professionnelle à Bertrange, en vertu d'une procuration donnée à Bertrange, le 10 juin 2014,

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de LSREF3 Octopus Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, au capital social de EUR 12.500,-, immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 182248, et constituée sous le nom initial de LSREF3 Lux Investments IV S.à r.l. selon un acte du notaire instrumentaire, daté du 29 novembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») du 16 janvier 2014, numéro 147, lesquels

statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 27 mai 2014 par un acte du notaire instrumentaire, non encore publié au Mémorial (la Société).

La partie comparante, par son mandataire, a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

A. La totalité du capital social, représentée par cent (100) parts sociales, est détenue par l'Associé.

B. L'Associé est représenté en vertu d'une procuration de sorte que toutes les parts sociales émises par la Société sont représentées à cette décision extraordinaire de l'Associé et toutes les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points de l'ordre du jour ci-après.

C. L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société par un montant de EUR 1.586.250,- (un million cinq cent quatre-vingt-six mille deux cent cinquante euros) afin d'augmenter le capital social de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) à un montant de EUR 1.598.750,- (un million cinq cent quatre-vingt-dix-huit mille sept cent cinquante euros) par voie de création et d'émission de 12.690 (douze mille six cent quatre-vingt-dix) nouvelles parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»); souscription et paiement des Nouvelles Parts Sociales par l'Associé par un apport en numéraire pour un montant total de souscription de EUR 1.586.369,- (un million cinq cent quatre-vingt-six mille trois cent soixante-neuf euros) qui sera alloué (a) au capital social de la Société pour un montant de EUR 1.586.250,- (un million cinq cent quatre-vingt-six mille deux cent cinquante euros) et (b) au compte de prime d'émission de la Société pour un montant de EUR 119,- (cent dix-neuf euros);

2. En conséquence, modification du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société comme suit afin de refléter l'augmentation de capital proposée ci-dessus:

" **Art. 6. Capital Social Souscrit.** Le capital social est fixé à EUR 1.598.750,- (un million cinq cent quatre-vingt-dix-huit mille sept cent cinquante euros) représenté par 12.790 (douze mille sept cent quatre-vingt-dix) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.»

3. Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements proposés ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et/ou à tout employé de l'Associé, afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription des Nouvelles Parts Sociales dans le registre de parts sociales de la Société et (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé représenté comme indiqué ci avant, a requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 1.586.250,- (un million cinq cent quatre-vingt-six mille deux cent cinquante euros)

afin de le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) à un montant de EUR 1.598.750,- (un million cinq cent quatre-vingt-dix-huit mille sept cent cinquante euros)

par la création et l'émission de 12.690 (douze mille six cent quatre-vingt-dix) Nouvelles Parts Sociales, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, en contrepartie d'un apport en numéraire de l'Associé d'un montant total de EUR 1.586.369,- (un million cinq cent quatre-vingt-six mille trois cent soixante-neuf euros).

Souscription - Paiement

L'Associé, représenté comme indiqué ci avant, a déclaré souscrire 12.690 (douze mille six cent quatre-vingt-dix) Nouvelles Parts Sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) par part sociale et libérer intégralement ces Nouvelles Parts Sociales souscrites par un apport en numéraire pour un montant total de souscription de EUR 1.586.369,- (un million cinq cent quatre-vingt-six mille trois cent soixante-neuf euros) qui est alloué (a) au capital social de la Société pour un montant de EUR 1.586.250,- (un million cinq cent quatre-vingt-six mille deux cent cinquante euros) et (b) au compte de prime d'émission de la Société pour un montant de EUR 119,- (cent dix-neuf euros).

L'ensemble des 12.690 (douze mille six cent quatre-vingt-dix) Nouvelles Parts Sociales émises sont donc intégralement souscrites et libérées en numéraire par l'Associé, de sorte que la somme de EUR 1.586.369,- (un million cinq cent quatre-vingt-six mille trois cent soixante-neuf euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à l'augmentation de capital décidée ci-dessus, l'Associé détient maintenant 12.790 (douze mille sept cent quatre-vingt-dix) parts sociales ordinaires de la Société.

Deuxième résolution

Suite à la première résolution, l'Associé décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital Social Souscrit.** Le capital social est fixé à EUR 1.598.750,- (un million cinq cent quatre-vingt-dix-huit mille sept cent cinquante euros) représenté par 12.790 (douze mille sept cent quatre-vingt-dix) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.»

Troisième résolution

L'Associé décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandate et autorise par la présente tout gérant de la Société et/ou tout employé de l'Associé, afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription de l'émission des Nouvelles Parts Sociales dans le registre de parts sociales de la Société ainsi que (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: V. Fagnant et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 juin 2014. LAC/2014/27295. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2014.

Référence de publication: 2014087860/186.

(140104048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2014.

Satul S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 132.473.

Tulipe Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 28.165.

In the year two thousand four, on the twentieth day of June.

Before us Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

I.- Mr Xavier MANGIULLO, employee, residing professionally in Luxembourg, acting as representative of the Board of Directors of the company SATUL S.A., herewith designated, by virtue of powers given to her pursuant to the resolutions of the Board of Directors of 4 June 2014, an excerpt of which resolutions, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

II.- Mr Xavier MANGIULLO, prenamed, acting as representative of the Board of Directors of the company TULIPE INVESTMENTS S.A., herewith designated, by virtue of powers given to her pursuant to the resolutions of the Board of Directors of 4 June 2014, an excerpt of which resolutions, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, acting in the above stated capacities, requests the undersigned notary to record that the Boards of Directors of the above mentioned companies have agreed on the following merger project (the "Merger Project"):

1. The company SATUL S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 5, Avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B, under number 132473, with its share capital fixed at EUR 120,000 (one hundred twenty thousand Euro) divided into 1,200 (one thousand two hundred) shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each, entirely subscribed and fully paid up, holds one hundred percent (100%) of the shares, representing the whole capital and entitling to all voting rights, of the company TULIPE INVESTMENTS S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, Avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 28165, with its share capital fixed at EUR 1,550,000 (one million five hundred fifty thousand Euro) divided into 62,000 (sixty-two thousand) shares with a

nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, entirely subscribed and fully paid up. No other share or security giving voting rights or any other special rights has been issued by the above named companies.

2. The company SATUL S.A. (hereafter referred to as "Acquiring Company") intends to merge in accordance with the provisions of articles 278 and 279 of the Law of 10 August 1915 on commercial companies as amended, with the company TULIPE INVESTMENTS S.A. (hereafter referred to as "Acquired Company"), which will contribute all of its assets and liabilities to the Acquiring Company.

3. The date on which the operations of the Acquired Company shall be considered for accounting purposes as carried out on behalf of the Acquiring Company shall be 5 June 2014.

4. No particular advantage is granted neither to the members of the board of directors of the Merging Companies nor to the independent auditors.

5. The merger shall become effective one month after the publication of the present Merger Project in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, as stipulated by article 9 of the Law of 10 August 1915 on commercial companies as amended.

6. During the period of one month from the publication of the Merger Project in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, the shareholders of the Acquiring Company have the right to consult at the registered office the documents referred to in article 267 (1) a), b) et c) of the Law of 10 August 1915 on commercial companies as amended, of which they can get a copy upon request and free of charge.

7. Shareholders of the Acquiring Company holding at least five per cent (5%) of the shares in the subscribed capital are entitled, during the period of one month prior to the effective date of the merger, to require that an extraordinary general meeting of shareholders of the Acquiring Company is called in order to deliberate and vote on the approval of the merger.

8. Failing a convened general meeting or the rejection of the merger, the merger shall be definitive as stated sub. 5 and will lead by rights to the effects indicated in article 274 of the law on commercial companies and in particular its paragraph a).

9. The merging companies will comply with all the current legal provisions relating to any possible declaration of payment of any eventual taxation or tax resulting from the definitive realization of the contributions made in relation to the merger, as mentioned hereafter.

10. Full discharge is granted to the directors and to the statutory auditor of the Acquired Company.

11. The records and documents of the Acquired Company will be kept during the legal period at the registered office of the Acquiring Company.

12. Formalities - The Acquiring Company:

- shall carry out all the legal formalities of publicity relating to the contributions made in relation to the merger,
- shall take on the statements and necessary formalities relating to all relevant administration matters in order to put all assets of the Acquired Company in its name,
- shall carry out any formalities in order to render the transfer of goods and rights that it has received opposable to third parties.

13. Delivery of securities - At the definitive realization of the merger, the Acquired Company will transfer to the Acquiring Company the originals of all its incorporating documents and acts of modification, as well as the books of accounts and other accounting documents, titles of ownership or documentary acts of ownership of any assets, the supporting documents of operations carried out, securities and contracts, archives and any other documents relating to the assets and rights given.

14. Fees and duties - Any charges, duties or fees as a result of the merger shall be due by the Acquiring Company.

15. If necessary, the Acquiring Company shall pay the taxes due by the Acquired Company on the capital and the profits, for the fiscal years having not been taxed yet.

Declaration

The undersigned notary certifies the legality of the present Merger Project, in accordance with the article 271 (2) of the Law on commercial companies.

Furthermore the undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his surnames, Christian names, civil status and residences, he signed together with Us, notary, the present original deed.

**Follows the French version of the preceding text:
Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le vingt juin.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg, sous-signé.

A comparu:

I.- Monsieur Xavier MANGIULLO, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en tant que mandataire du Conseil d'Administration de la société anonyme SATUL S.A., ci-après désignée, en vertu de pouvoirs lui conférés suivant les résolutions du Conseil d'Administration prises en date du 4 juin 2014, dont un extrait, après avoir été signé «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

II.- Monsieur Xavier MANGIULLO, prénommé, agissant en tant que mandataire du Conseil d'Administration de la société anonyme TULIPE INVESTMENTS S.A., ci-après désignée,

en vertu de pouvoirs lui conférés suivant les résolutions du Conseil d'Administration prises en date du 4 juin 2014, dont un extrait, après avoir été signé «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, requiert le notaire instrumentant d'acter que les Conseils d'Administration des deux sociétés mentionnées ci-dessus ont convenu le projet de fusion suivant (le «Projet de Fusion»):

1. La société SATUL S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, Avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 132473, au capital social de EUR 120.000 (cent vingt mille euros) représenté par 1.200 (mille deux cents) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune, intégralement souscrites et entièrement libérées, détient l'intégralité (100%) des actions, représentant la totalité du capital social et donnant droit de vote, de la société TULIPE INVESTMENTS S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 28165, au capital social de EUR 1.550.000 (un million cinq cent cinquante mille euros) représenté par 62.000 (soixante-deux mille) actions d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, intégralement souscrites et entièrement libérées. Aucun autre titre donnant droit de vote ou donnant des droits spéciaux n'a été émis par les sociétés prémentionnées.

2. La société SATUL S.A. (encore appelée la «Société Absorbante») entend fusionner, conformément aux dispositions des articles 278 et 279 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, avec la société anonyme TULIPE INVESTMENTS S.A. (encore appelée la «Société Absorbée»), laquelle fera apport de tous ses actifs et passifs à la Société Absorbante.

3. La date à partir de laquelle les opérations de la Société Absorbée sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour compte de la Société Absorbante est fixée au 5 juin 2014.

4. Aucun avantage particulier n'est attribué aux administrateurs ou commissaires aux comptes des sociétés qui fusionnent.

5. La fusion prendra effet entre les parties un mois après la publication du projet de fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, conformément aux dispositions de l'article 9 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

6. Les actionnaires de la Société Absorbante ont le droit, pendant un mois à compter de la publication du projet de fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, de prendre connaissance, au siège, des documents indiqués à l'article 267 (1) a), b) et c) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ils peuvent en obtenir une copie sans frais et sur simple demande.

7. Les actionnaires de la Société Absorbante qui détiennent au moins cinq pour cent (5%) des actions du capital souscrit sont autorisés, pendant le mois qui précède la date d'effet de la fusion, d'exiger la convocation d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société Absorbante pour délibérer et voter sur l'approbation de la fusion.

8. A défaut de convocation d'une assemblée ou du rejet du projet de fusion par celle-ci, la fusion deviendra définitive comme indiqué ci-avant au point 5 et entraînera de plein droit les effets prévus à l'article 274 de la loi sur les sociétés commerciales et notamment sous son littéra a).

9. Les sociétés fusionnantes se conformeront à toutes les dispositions légales en vigueur en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de toutes impositions éventuelles ou taxes résultant de la réalisation définitive des apports faits au titre de la fusion, comme indiqué ci-après.

10. Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société Absorbée.

11. Les documents sociaux de la Société Absorbée seront conservés pendant le délai légal au siège de la Société Absorbante.

12. Formalités - La Société Absorbante:

- effectuera toutes les formalités légales de publicité relatives aux apports effectués au titre de la fusion;

- fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il conviendra pour faire mettre à son nom les éléments d'actif apportés;

- effectuera toutes formalités en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits à elle apportés.

13. Remise de titres - Lors de la réalisation définitive de la fusion, la Société Absorbée remettra à la Société Absorbante les originaux de tous ses actes constitutifs et modificatifs ainsi que les livres de comptabilité et autres documents comptables, les titres de propriété ou actes justificatifs de propriété de tous les éléments d'actif, les justificatifs des opérations réalisées, les valeurs mobilières ainsi que tous contrats, archives et autres documents quelconques relatifs aux éléments et droits apportés.

14. Frais et droits - Tous les frais, droits et honoraires dus au titre de la fusion seront supportés par la Société Absorbante.

La Société Absorbante acquittera, le cas échéant, les impôts dus par la Société Absorbée sur le capital et les bénéfices au titre des exercices non encore imposés définitivement.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare attester la légalité du présent Projet de Fusion, conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la loi sur les sociétés commerciales.

En outre, le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: X. MANGIULLO, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 24 juin 2014. Relation: RED/2014/1340. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur ff. (signé): M. ELS.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 24 juin 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014088060/174.

(140104248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2014.

service7, Société Anonyme.

Siège social: L-8813 Bigonville, 14, rue du Village.

R.C.S. Luxembourg B 186.479.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le onzième jour du mois d'avril;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) Monsieur Thibault VAN ROY, administrateur de société, né le 4 juin 1988 à Ixelles (Belgique), demeurant à B-1320 Beauvechain, 18, rue Mollendael;

2) Monsieur Pol VAN WELDEN, dirigeant de société, né le 23 mars 1960 à Bruxelles (Belgique), demeurant à B-1860 Meise, Buitenbergh 5; et

3) Monsieur Norman VAN ROY, dirigeant de société, né le 5 novembre 1955 à Ixelles (Belgique), demeurant à B-1400 Nivelles, 18, rue de Mollendael, boîte 01.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

I. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, par les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "service7" (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, pour compte propre, compte tiers ou en participation avec des tiers, toutes les opérations se rapportant à la consultance, l'achat, la vente, l'importation,

l'exportation, la distribution, le transport, l'exploitation, le courtage, en gros demi-gros, et au détail, des liquides et gazeux, en ce compris l'eau, et tous ses dérivés sous toutes leurs formes et aspects.

La Société a également pour objet l'amélioration, l'épuration, la transformation, la modification des liquides et gazeux, en ce compris l'eau, et de toutes ses qualités et /ou caractéristiques par tous les moyens et procédés existants ou à créer.

La Société a en outre pour objet l'achat, la vente, l'exploitation, la gestion, de stations de forage, nappes aquifères, puits, sources et de tous sites pouvant produire, stocker, transformer, améliorer ou produire de l'eau ou des gazeux, l'approvisionnement de consommateur privés, publics, industrielles, en eau, gazeux et dérivés de l'eau en ce compris, tous procédés, moyens et systèmes destinés à assurer la production, la gestion, le transport jusqu'au consommateur final.

La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société a pour objet l'acquisition, la gestion pour son compte ou celui d'autrui, la constitution, l'enregistrement et le dépôt, la valorisation, la vente, l'usage dans le cadre de son activité et la concession de l'usage de tous noms de domaines et de tous droits de propriété intellectuelle, incluant notamment mais non exclusivement tous droits d'auteur sur des logiciels informatiques, tous brevets, toutes marques de fabrique ou de commerce, ainsi que tous dessins et tous modèles. La société aura également pour objet tous travaux de recherche et de développement liés à la création et à l'exploitation de tous droits de propriété intellectuelle.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

La Société pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

La Société pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Le siège social pourra être transféré dans tout endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision du conseil d'administration ou, le cas échéant, de l'administrateur unique, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-trois mille euros (33.000,- EUR), représenté par onze mille (11.000) actions avec une valeur nominale de trois euros (3,-EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont au porteur, sauf dispositions contraires de la Loi.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

En cas de perte des actions ou de certificats représentatifs d'une ou plusieurs actions, le porteur dépossédé pourra faire opposition conformément à la loi du 3 septembre 1996 concernant la dépossession involontaire de titres au porteur.

Même avant la déchéance du titre frappé d'opposition, la Société émettrice peut, sous sa propre responsabilité, délivrer un titre de même nature et de même valeur que le titre frappé d'opposition ou payer à l'opposant tout intérêt, dividende ou capital du titre frappé d'opposition, conformément à l'article 9 de la loi susmentionnée.

III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le troisième jeudi du mois de juin à quatorze heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée (i) par la signature collective de deux (2) administrateurs ou (ii) par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera valablement engagée, en toutes circonstances et sans restrictions, par la signature individuelle de l'administrateur unique.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2015.
3. Exceptionnellement, le premier président et le premier délégué du conseil d'administration peuvent être nommés par la première assemblée générale des actionnaires.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les onze mille (11.000) actions ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Thibault VAN ROY, pré-qualifié, trois mille sept cents actions,	3.700
2) Monsieur Pol VAN WELDEN, pré-qualifié, trois mille six cent cinquante actions,	3.650
3) Monsieur Norman VAN ROY, pré-qualifié, trois mille six cent cinquante actions,	<u>3.650</u>
Total: onze mille actions,	11.000

Toutes ces actions ont été libérées entièrement par les souscripteurs prédits moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente-trois mille euros (33.000,- EUR) est à partir de ce jour à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants pré-mentionnés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-8813 Bigonville, 14, rue du Village.
2. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
3. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Madame Thibault VAN ROY, administrateur de société, né le 4 juin 1988 à Ixelles (Belgique), demeurant à B-1320 Beauvechain, 18, rue Mollendaël;
 - b) Monsieur Pol VAN WELDEN, dirigeant de société, né le 23 mars 1960 à Bruxelles (Belgique), demeurant à B-1860 Meise, Buitenbergh 5; et

c) Monsieur Norman VAN ROY, dirigeant de société, né le 5 novembre 1955 à Ixelles (Belgique), demeurant à B-1400 Nivelles, 18, rue de Mollendael, boîte 01.

4. La société anonyme constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg "VERICOM S.A.", établie et ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46a, avenue John F. Kennedy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 51203, est nommée commissaire de la Société, est appelée à la fonction de commissaire aux comptes de la Société.

5. Faisant usage de la faculté offerte par la disposition transitoire (3), l'assemblée nomme Monsieur Norman VAN ROY, pré-qualifié, aux fonctions:

- de président du conseil d'administration, et
- d'administrateur-délégué, avec tous pouvoirs d'engager valablement la Société en toutes circonstances et sans restrictions par sa seule signature.

6. Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2019.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: T. VAN ROY, P. VAN WELDEN, N. VAN ROY, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 avril 2014. LAC/2014/18078. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 6 mai 2014.

Référence de publication: 2014058929/268.

(140068652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2014.

Aurelia Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 186.431.

— STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the eleventh day of the month of April.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

Ekaterina KONSTANTINOVA, born in Moscow (Russia) on 17 April 1970 and with address at 8, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

here represented by Me Oliver MALLWITZ, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, through its proxyholder, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a public company limited by shares ("société anonyme") which they declare to organise as follows.

ARTICLES OF INCORPORATION

Art. 1. There exists among the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued a company in the form of a public company limited by shares ("société anonyme") under the name of "Aurelia Investments" (the "Company").

Art. 2. The Company is established for an unlimited duration. The Company may be dissolved at any moment by the resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation, as prescribed in article twenty hereof.

Art. 3. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any company or enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may in addition establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, and to grant to - or for the benefit of - companies in which the Company has a direct and/or indirect participation and/or affiliates, any assistance, loan, advance or guarantee.

The Company may issue preferred equity certificates in any form whatsoever, including convertible preferred equity certificates.

The Company may borrow in any form and may proceed to the private and/or public issue of bonds and debentures.

In general, the Company may take any measure and carry out any operation, including without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, in the Grand Duchy of Luxembourg.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors of the Company (the "Board of Directors"). The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by resolution of the Board of Directors.

In the event that the Board of Directors determines that extraordinary political or military developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 5. The corporate capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-), consisting of thirty-one thousand (31,000) shares in registered form with a par value of one euro (EUR 1.-) per share.

The shares are and shall remain registered shares. A register of shareholders shall be kept at the registered office of the Company. Such register shall set forth the name of each shareholder, his domicile or registered office, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers.

The transfer of a share shall be effected by a written declaration of transfer registered on the register of shareholders, such declaration of transfer to be dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefor. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

Art. 6. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation, as prescribed in article twenty hereof.

Art. 7. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

A sole shareholder assumes all powers devolved to the general meeting of shareholders in accordance with Luxembourg law.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the notice of meeting, on the 25th day of the month of April at 2:00 p.m. (Luxembourg time). If such day is not a bank business day in Luxembourg (a "Business Day") the annual general meeting shall be held on the next following Business Day.

The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board of Directors, exceptional circumstances so require. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meetings.

Art. 9. The quorum and delays required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by electronic mail or telefax.

Shareholders may also vote by means of a dated and duly completed form which must include the information as set out herein. The Board of Directors may in its absolute discretion indicate in the convening notice that the form must include information in addition to the following information: the name of the Company, the name of the shareholder as it appears in the Register; the place, date and time of the meeting; the agenda of the meeting; an indication as to how the shareholder has voted.

In order for the votes expressed by such form to be taken into consideration for the determination of the quorum and majority, the form must be received by the Company or its appointed agent at least three Business Days before the meeting or any other period as may be indicated in the convening notice by the Board of Directors.

If so decided by the Board of Directors at its discretion and disclosed in the convening notice for the relevant meeting, shareholders may take part in a meeting by way of videoconference or by any other means of telecommunication which allow them to be properly identified and in such case will be considered as present for the quorum and majority determination.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

Art. 10. Shareholders will meet upon call by the Board of Directors pursuant to notice setting forth the agenda sent by registered mail at least eight days prior to the meeting to each shareholder at the shareholders' address in the register of shareholders. If however, all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 11. The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders of the Company. Where the Company has a sole shareholder, the number of directors may be limited to one director having the powers of the board of directors.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting, for a maximum period of six years renewable and until their successors are elected, provided, however, that a director may be removed with or without cause and/or replaced at any time by resolution adopted by the shareholders. In the event of a vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders, which shall ratify such co-optation or elect a new member of the Board of Directors instead. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman shall have a deciding vote.

Art. 12. The Board of Directors will choose from among its members a chairman, and may choose from among its members one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the shareholders. The Board of Directors shall meet upon call by the chairman, or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside over all meetings of shareholders and the Board of Directors but in his absence the shareholders or the Board of Directors may appoint another director, and in respect of shareholders' meetings any other person, as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

The Board of Directors may from time to time appoint the officers of the Company.

Any such appointment may be revoked at any time by the Board of Directors. Officers need not be directors or shareholders of the Company. The officers appointed, unless otherwise stipulated in these articles of incorporation, shall have the powers and duties given to them by the Board of Directors.

Notice of any meeting of the Board of Directors shall be given in writing or by electronic mail or telefax to all directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting.

This notice may be waived by the consent in writing or by electronic mail or telefax of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by electronic mail or telefax another director as his proxy. The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least two directors are present and if at least a majority of the directors are present or represented at a meeting of the Board of Directors.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

One or more directors may participate in a meeting of the Board of Directors by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

The meeting held at a distance by way of such means of communication shall be deemed to have taken place at the registered office of the Company.

The directors may also approve by unanimous vote a circular resolution, by expressing their consent to one or several separate instruments in writing or by electronic mail or telefax, confirmed in writing, which shall all together constitute appropriate minutes evidencing such decision.

Art. 13. The minutes of any meeting of the Board of Directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed either by the chairman, by the secretary or by any two directors.

Art. 14. The directors may only act at duly convened meetings of the Board of Directors. The Board of Directors shall have power to determine the corporate policy and the course of conduct of the management and business affairs of the

Company. The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose, to officers of the Company.

Art. 15. The Company will be bound by the individual signature of any director of the Company, or by the individual signature of any person to whom such signatory authority has been delegated by the Board of Directors.

All powers not expressly reserved by law or by the articles of incorporation to the general meeting of shareholders are in the competence of the Board of Directors.

Art. 16. The Company shall be supervised by one or more statutory auditor(s), who need not be shareholders. The auditor(s) shall be elected by the shareholders at their annual general meeting, for a maximum period of six years renewable and until its/their successor(s) are elected, provided, however, that an auditor may be removed with or without cause and/or replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

Art. 17. The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.. The accounts of the Company shall be expressed in euro or such other currency as the Board of Directors may determine.

Art. 18. From the annual net profit of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated in article five hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article six hereof. The general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profit shall be disposed of and may declare dividends.

The dividends declared shall be paid in euro or any other currency selected by the Board of Directors and may be paid at such places and times as may be determined by the Board of Directors. The Board of Directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.

The Board of Directors may, in accordance with the provisions of Luxembourg laws, declare and pay an interim dividend.

Art. 19. In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 20. These articles of incorporation may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Art. 21. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Transitory provisions

1) The first accounting year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on December 31, 2014.

2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2015.

Subscription and payment

The articles of incorporation having thus been established, the appearing party declares to subscribe to the whole capital as follows:

Shareholders	Subscribed and paid-in capital	Number of shares
Ekaterina KONSTANTINOVA, prenamed	EUR 31,000.-	31,000
Total:	EUR 31,000.-	31,000

The shares have all been paid up to the extent of one hundred per cent (100%) by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) is now available to the Company, evidence of which was given to the undersigned notary.

Statement

The notary declares that he has checked the existence of the conditions listed in article 26 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and states explicitly that these conditions are fulfilled.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever to be borne by the Company or charged to it for its formation amounts to about one thousand Euro (EUR 1,000.-).

Extraordinary general meeting

The appearing person, representing the entire subscribed capital has passed the following resolutions:

First resolution

Is appointed as sole director until the annual general meeting of shareholders to be held in 2020 and until her successor is elected:

- Ekaterina KONSTANTINOVA, born in Moscow (Russia), on 17 April 1970, with address at 8, rue Beck, L-1222 Luxembourg.

Second resolution

Is elected as statutory auditor until the annual general meeting of shareholders to be held in 2015 and until its successor is elected:

- Vasily KULIKOV, born in Moscow (Russia), on 24 July 1970, with address at 8, rue Beck, L-1222 Luxembourg.

Third resolution

The address of the Company is fixed at 4, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing person, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder has signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le onzième jour du mois d'avril.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Ekaterina KONSTANTINOVA, née à Moscou (Russie), le 17 avril 1970, avec adresse au 8, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ici représentée par Maître Oliver MALLWITZ, Avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer comme suit:

STATUTS

Art. 1^{er}. Il existe entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après émises, une société en la forme d'une société anonyme sous la dénomination de "Aurelia Investments" (la "Société").

Art. 2. La Société est établie pour une période illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification de statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article vingt ci-après.

Art. 3. L'objet de la Société est d'accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelques formes que ce soit dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra de plus créer, administrer, développer et céder un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et accorder aux sociétés, ou à leur profit, dans lesquelles la Société détient une participation et/ou à leurs filiales toute assistance, prêt, avance ou garantie.

La Société peut procéder à l'émission de certificats préférentiels de capitaux sous quelque forme que ce soit, y inclus des certificats préférentiels de capitaux convertibles.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée et/ou publique d'obligations de toute nature.

Plus généralement, la Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant, sans limitations, des transactions commerciales, financières, mobilières ou immobilières qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration"), des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Le siège social pourra être transféré à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du Conseil d'Administration.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trente et un mille (31.000) actions nominatives d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) par action.

Les actions sont et resteront nominatives. Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, son domicile ou siège social, le nombre d'actions qu'il détient, la somme libérée pour chacune de ces actions ainsi que le transfert des actions et les dates de ces transferts.

Le transfert d'une action se fera par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre des actionnaires, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaire pour agir à cet effet. La Société pourra également accepter en guise de preuve du transfert d'autres instruments de transfert jugés suffisants par la Société.

Art. 6. Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par résolution des actionnaires prise conformément aux dispositions exigées pour la modification des présents statuts, telles qu'établies à l'article vingt ci-après.

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Un actionnaire unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires conformément à la loi.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 25 avril à 14 heures (heure de Luxembourg. Si ce jour n'est pas un jour bancaire ouvrable à Luxembourg (un "Jour Ouvrable"), l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier Jour Ouvrable suivant.

L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent. Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 9. Les quorums et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit ou par courrier électronique ou télécopieur une autre personne comme son mandataire.

Les actionnaires peuvent aussi voter par le biais d'un formulaire dûment rempli et daté qui doit inclure les informations telles que décrites ci-après. Le Conseil d'Administration peut indiquer à sa seule discrétion dans l'avis de convocation que le formulaire devra inclure d'autres informations en plus des informations suivantes: le nom de la Société, le nom de l'actionnaire tel qu'il apparaît dans le Registre; en ce qui concerne les actionnaires au porteur, le numéro d'identification du certificat qui a été émis à l'actionnaire; le lieu, la date et l'heure de l'assemblée; l'ordre du jour de l'assemblée; une indication concernant la manière dont l'actionnaire a voté.

Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires qui ont été reçus par la Société ou son mandataire nommé à cet effet au moins trois Jours Ouvrables avant l'assemblée ou tout autre délai fixé par le Conseil d'Administration dans l'avis de convocation.

Si il en est ainsi décidé par le Conseil d'Administration à sa seule discrétion et que cela est indiqué dans l'avis de convocation pour l'assemblée concernée, les actionnaires pourront participer à une assemblée par visioconférence ou par tout autre moyen de télécommunication permettant leur identification et dans ce cas ils seront considérés comme présents pour la détermination des règles de quorum et de majorité.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions à une assemblée générale des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à une assemblée générale des actionnaires.

Art. 10. Les assemblées des actionnaires seront convoquées par le Conseil d'Administration, à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour, envoyé par lettre recommandée, au moins huit jours avant l'assemblée, à tout actionnaire à son adresse portée au registre des actionnaires. Cependant, si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'ils affirment avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans avis préalable.

Art. 11. La Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, lesquels n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Lorsque la Société à un actionnaire unique, le nombre d'administrateurs peut être limité à un administrateur qui exerce seul les pouvoirs du Conseil d'Administration.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle pour une période maximum de six ans renouvelable et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires. Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, retraite ou pour une autre cause, les administrateurs restants pourront élire un administrateur pour remplir ce poste vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires. Au cas où, lors d'une réunion du conseil, il y a égalité des voix en faveur et en défaveur d'une résolution, le président aura voix prépondérante.

Art. 12. Le Conseil d'Administration pourra choisir parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui devra dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ainsi que des assemblées des actionnaires. Le Conseil d'Administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président du Conseil d'Administration présidera les assemblées générales des actionnaires et les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence, les actionnaires ou le Conseil d'Administration désigneront à la majorité un autre administrateur, et pour les assemblées générales des actionnaires toute autre personne, pour assumer la présidence de ces assemblées et réunions.

Le Conseil d'Administration peut, de temps à autre, nommer des directeurs et fondés de pouvoir de la Société. Pareilles nominations peuvent être révoquées à tout moment par le Conseil d'Administration. Les directeurs et fondés de pouvoir n'ont pas besoin d'être administrateurs ou actionnaires de la Société. Pour autant que les statuts n'en décident pas autrement, les directeurs et fondés de pouvoir auront les pouvoirs et les charges qui leur sont attribués par le Conseil d'Administration.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné par écrit ou par voie électronique ou par télécopie à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation.

On pourra passer outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit ou par courrier électronique ou télécopieur de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par courrier électronique ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire. Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si deux administrateurs sont présents et si au moins la majorité des administrateurs est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion.

La réunion tenue à distance au moyen de tels moyens de communication sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société.

Les administrateurs peuvent également approuver à l'unanimité une décision prise par voie circulaire en exprimant leur vote sur un ou plusieurs documents écrits ou par courrier électronique ou télécopieur confirmés par écrit qui constitueront dans leur ensemble les procès-verbaux propres à certifier une telle décision.

Art. 13. Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le président ou l'administrateur qui aura assumé la présidence en son absence.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 14. Les administrateurs ne pourront agir que dans le cadre de réunions du Conseil d'Administration régulièrement convoquées. Le Conseil d'Administration aura le pouvoir de déterminer la politique de la Société ainsi que le cours et la conduite de l'administration et des opérations de la Société. Le Conseil d'Administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière et à l'exécution d'opérations en vue de l'accomplissement de son objet et de la poursuite de l'orientation générale de sa gestion à des directeurs ou fondés de pouvoir de la Société.

Art. 15. La Société sera engagée par la signature individuelle de tout administrateur de la Société, ou par la signature individuelle de toute autre personne à qui des pouvoirs de signature auront été spécialement délégués par le Conseil d'Administration.

Tout pouvoir non expressément réservé par la loi ou par les statuts à l'assemblée générale des actionnaires est de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 16. La Société devra être contrôlée par un ou plusieurs commissaires aux comptes, actionnaires ou non. Le ou les commissaires aux comptes seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle pour une période maximum de six ans renouvelable et jusqu'à ce que son ou leurs successeurs aient été élus; toutefois un commissaire aux comptes peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année. Les comptes de la Société seront exprimés en euros ou en toute autre devise que le Conseil d'Administration pourrait choisir.

Art. 18. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel cinq pour cent (5 %) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social tel qu'il est prévu à l'article cinq des statuts ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit ainsi qu'il est dit à l'article six ci-avant.

L'assemblée générale des actionnaires décidera de l'usage à faire du solde du bénéfice net annuel et pourra déclarer des dividendes.

Les dividendes déclarés seront payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration, et pourront être payés aux temps et lieu choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration déterminera souverainement le taux de change applicable à la conversion des dividendes en la devise de paiement.

Le Conseil d'Administration peut, en conformité avec les dispositions de la loi luxembourgeoise, déclarer et payer un acompte sur dividendes.

Art. 19. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires décidant de la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 20. Les présents Statuts pourront être modifiés en temps et lieu qu'il appartiendra par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.

Art. 21. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Provisions transitoires

1) Le premier exercice social de la Société commencera à la date de constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2014.

2) La première assemblée générale des actionnaires se tiendra en 2015.

Souscription et paiement

Les statuts ayant ainsi été arrêtés, la comparante déclare souscrire l'intégralité du capital comme suit:

Actionnaire	Capital souscrit et libéré	Nombre d'actions
Ekaterina KONSTANTINOVA, prénommée	EUR 31.000,-	31.000
Total:	EUR 31.000,-	31.000

Toutes les actions ont été entièrement libérées à concurrence de cent pour cent (100%) par paiement en espèce de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve désormais à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant la comparante, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Est nommée à la fonction d'administrateur unique jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires à tenir en 2020 et jusqu'à ce que son successeur ait été élu:

- Ekaterina KONSTANTINOVA, née à Moscou (Russie), le 17 avril 1970, avec adresse au 8, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires à tenir en 2020 et jusqu'à ce que son successeur ait été élu:

- Vasily KULIKOV, né à Moscou (Russie), le 24 juin 1970, avec adresse au 8, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Troisième résolution

L'adresse de la Société est fixée à 4, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: O. MALLWITZ, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 avril 2014. LAC/2014/18075. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 6 mai 2014.

Référence de publication: 2014058957/430.

(140068227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2014.

Volkswagen Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 166.745.

Im Jahre zweitausendvierzehn, am zwölften Juni.

Vor dem unterzeichnenden, Maître Henri HELLINCKX, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

IST ERSCHIENEN:

Volkswagen Aktiengesellschaft, eine Aktiengesellschaft gegründet nach deutschem Recht, mit Gesellschaftssitz in Berliner Ring 2, 38440 Wolfsburg, Deutschland, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Braunschweig unter HRB 100484;

hier vertreten durch Maître Stéphanie Weydert, mit Geschäftsadresse in Luxemburg, aufgrund einer am 11. Juni 2014 privatschriftlich ausgestellten Vollmacht;

die vorerwähnte Vollmacht bleibt, nach Paraphierung ne varietur durch die erschienene Partei und den beurkundenden Notar, vorliegender Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben hinterlegt zu werden.

Die Erschienenen ist die alleinige Aktionärin (die „Einzelaktionärin“) der Aktiengesellschaft „Volkswagen Finance Luxembourg S.A.“ (die „Gesellschaft“), eine nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg gegründete Aktiengesellschaft (société anonyme) mit Gesellschaftssitz in 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg (Registre de Commerce et des Sociétés) unter der Nummer B 166.745, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den Notar Francis Kessler, mit Amtssitz in Esch-sur-Alzette, Großherzogtum Luxemburg, am 2. Februar 2012, welche Urkunde am 29. März 2012 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (der „Mémorial“) unter der Nummer 836, veröffentlicht wurde. Die Satzung wurde zuletzt abgeändert gemäß Urkunde des unterzeichnenden Notar am 1. April 2014, welche noch nicht im Mémorial veröffentlicht wurde.

Die Erschienenen befindet über die folgende Tagesordnung:

Tagesordnung

1. Genehmigung der grenzüberschreitenden Verschmelzung der Global VW Automotive B.V., als absorbierte Gesellschaft, auf die Gesellschaft, als aufnehmende Gesellschaft (die „Verschmelzung“), gemäß dem am 5. Mai 2014 privatschriftlich unterzeichneten und am 9. Mai 2014 im Mémorial unter der Nummer 1174 veröffentlichten gemeinsamen Verschmelzungsplans.

Die Erschienenen ersucht den Notar, den folgenden Beschluss zu beurkunden:

Einziger Beschluss

In Anbetracht dessen, dass der Verschmelzungsplan zwischen der Gesellschaft als aufnehmende Gesellschaft, und der „Global VW Automotive B.V.“, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (Besloten Vennootschap) bestehend nach dem Recht der Niederlande, mit Sitz in Herengracht 495, Amsterdam (die Niederlande), eingetragen im niederländischen Handelsregister unter der Nummer 34257823, eine Hundertprozentige Tochtergesellschaft der Gesellschaft, als absorbierte Gesellschaft (die „Absorbierte Gesellschaft“ und zusammen mit der Gesellschaft, die „Verschmelzenden Gesellschaften“) (der „Verschmelzungsplan“), am 7. Mai 2014 im niederländischen Amtsblatt (Staatscourant) und in der niederländischen Tageszeitung Dagblad Trouw sowie am 9. Mai 2014 im Mémorial unter der Nummer 1174 veröffentlicht wurde (die „Veröffentlichung“).

In Anbetracht dessen, dass die Einzelaktionärin Kenntnis hat über:

(i) den Verschmelzungsplan;

(ii) die Jahresabschlüsse und die Geschäftsberichte der letzten zwei (2) Jahre der Gesellschaft; und (iii) die Jahresabschlüsse und die Geschäftsberichte der letzten drei (3) Jahre der Absorbierten Gesellschaft.

In Anbetracht dessen, merkt die Einzelaktionärin an, dass sie im vollen Bewusstsein über die Hintergründe sowie Bedingungen des Verschmelzungsplans ist und gemäß Artikel 265 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend Handelsgesellschaften (das „Gesetz“) beschlossen hat, soweit erforderlich, auf ihr Recht auf die Erstellung eines Berichts des Vorstandes der Gesellschaft betreffend der wirtschaftlichen, rechtlichen, buchhaltungstechnischen und steuerlichen Aspekte der geplanten Verschmelzung und auf ihr Informationsrecht zu verzichten.

In Anbetracht dessen, dass die Gesellschaft bestätigt hat, dass die oben aufgelisteten Dokumente, gemäß Artikel 267 des Gesetzes, mindestens einen (1) Monat vor dieser Generalversammlung, der Einzelaktionärin am Sitz der Gesellschaft zur Verfügung lagen.

In Anbetracht dessen, dass durch die Verschmelzung, alle Aktiva und Passiva der Absorbierten Gesellschaft, unter Eintritt von Gesamtrechtsnachfolge, auf die Gesellschaft übertragen wird. Ab dem 1. Mai 2014 werden die Geschäfte der Absorbierten Gesellschaft für Zwecke der Rechnungslegung als im Namen der Aufnehmenden Gesellschaft vorgenommen gelten und die Finanzdaten der Absorbierten Gesellschaft zum Jahresabschluss der Aufnehmenden Gesellschaft abgerechnet werden.

In Anbetracht dessen, dass die Gesellschaft durch eine schriftliche Verzichtserklärung vom 5. Mai 2014 auf ihr Recht auf die Erstellung einer schriftlichen Erläuterung durch den Vorstand der Absorbierten Gesellschaft betreffend der rechtlichen, wirtschaftlichen und sozialen Aspekte der geplanten Verschmelzung verzichtet hat und in ihrer Eigenschaft als Einzelaktionärin der Absorbierten Gesellschaft die Verschmelzung gemäß notarieller Urkunde vom 12. Juni 2014 in den Niederlanden genehmigt hat.

Somit, beschließt die Einzelaktionärin, nach gebührender Prüfung des Verschmelzungsplans, die Verschmelzung sowie den zugehörigen Verschmelzungsplan zu genehmigen.

Des Weiteren beschließt die Einzelaktionärin, dass ab dem 1. Mai 2014 die Geschäfte der Absorbierten Gesellschaft für Zwecke der Rechnungslegung als im Namen der Aufnehmenden Gesellschaft vorgenommen gelten und die Finanzdaten der Absorbierten Gesellschaft zum Jahresabschluss der Aufnehmenden Gesellschaft abgerechnet werden.

Die Einzelaktionärin stellt fest, dass die Verschmelzung durch die Übertragung aller Aktiva und Passiva der Absorbierten Gesellschaft auf die Gesellschaft mit Wirkung zum Zeitpunkt der Veröffentlichung des vorliegenden Protokolls im Mémorial wirksam wird und die absorbierte Gesellschaft ab dem Moment aufhört zu existieren und so gemäß Gesetzes ohne Abwicklung als aufgelöst gilt.

Die anfallenden Gebühren trägt die Gesellschaft.

Stellungnahme

Der unterzeichnende Notar bestätigt, gemäß Artikel 271(2) des Gesetzes, die Existenz und Rechtmäßigkeit der notariellen Urkunde und die der Gesellschaft obliegenden Formalitäten und des Verschmelzungsplans.

Eine notarielle Bestätigung von Tom Van Duuren, Notar in den Niederlanden, vom 12. Juni 2014 bleibt vorliegender Urkunde beigelegt.

Da nichts anderes auf der Tagesordnung vorgesehen ist, wird die Versammlung geschlossen.

Kosten und Auslagen

Jegliche Ausgaben, Kosten, Vergütungen oder ähnliche Abgaben, die aufgrund dieser notariellen Urkunde von der Gesellschaft getragen werden sollen, werden auf ungefähr EUR 7.500.- geschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der beurkundende Notar, welcher die deutsche Sprache beherrscht, erklärt hiermit auf Ersuchen der erschienenen Partei, dass die Urkunde auf Anfrage der erschienenen Partei auf Deutsch verfasst wurde, gefolgt von einer englischen Übersetzung. Auf Ersuchen derselben erschienenen Partei und im Falle von Abweichungen zwischen dem deutschen und dem englischen Text, soll die deutsche Fassung vorrangig sein.

Nachdem das Dokument dem Bevollmächtigten der erschienenen Partei vorgelesen wurde, welche dem Notar mit Namen, Vornamen und Wohnsitz bekannt ist, hat der Bevollmächtigte die Urkunde zusammen mit dem Notar unterzeichnet.

Follows the English translation of the preceding text:

In the year two thousand and fourteen, on the twelfth of June.

Before us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Volkswagen Aktiengesellschaft, a public limited liability company (Aktiengesellschaft) incorporated in accordance with German laws, having its registered office at Berliner Ring 2, 38440 Wolfsburg, Germany, registered with the trade register of the local court of Braunschweig under number HRB 100484,

here represented by Maître Stéphanie Weydert, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 11 June 2014 under private seal.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of "Volkswagen Finance Luxembourg S.A." (hereinafter the "Company"), a public limited liability company (société anonyme) incorporated in accordance with the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 166.745, pursuant to a deed of the notary Francis Kessler, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on 2 February 2012, which deed has been published on 29 March 2012 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") n° 836. The articles of association were amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 1 April 2014, not yet published in the Mémorial.

The appearing party resolves on the items of the following agenda:

Agenda

1. Approval of the cross-border merger of Global VW Automotive B.V., as disappearing company, into the Company, as acquiring company, (the "Merger") pursuant to the joint proposal for cross border merger signed on 5 May 2014 and published on 9 May 2014 in the Mémorial under number 1174.

The appearing party requires the notary to enact the following resolution:

Sole resolution

Whereas, the joint proposal for cross border merger between the Company, as acquiring company, and "Global VW Automotive B.V.", a private liability company (Beslote vennootschap) existing under the laws of the Netherlands, having its registered office at Herengracht 495, Amsterdam (the Netherlands) and registered with the Dutch trade register under number 34257823, a wholly owned subsidiary of the Company, as disappearing company (the "Disappearing Company", and together with the Company, the "Merging Companies") (the "Merger Proposal"), has been published on 7 May 2014 in the Dutch Government Gazette (Staatscourant) and in the Dutch daily newspaper Dagblad Trouw as well as on 9 May 2014 in the Mémorial under number 1174 (the "Publication").

Whereas, the Sole Shareholder has due knowledge of:

- (i) the Merger Proposal;
- (ii) the annual accounts and the management reports of the Company for the last two (2) financial years; and
- (iii) the annual accounts and the management reports of the Disappearing Company for the last three (3) financial years.

Whereas, the Sole Shareholder declares that it is fully aware of the background and terms and conditions of the Merger Proposal and that it resolved to waive, pursuant to article 265 of the law dated 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), its right to be presented with a report to be drawn-up by the management board of the Company on the economic, legal, accounting and tax aspects of the proposed Merger and its right to information.

Whereas, the Company confirms that the above listed documents were at the disposal of the Sole Shareholder at the registered office of the Company at least one (1) month prior to this meeting, in accordance with article 267 of the Law.

Whereas, upon the Merger, the Company will acquire all the assets and liabilities of the Disappearing Company under universal succession of title (transmission universelle de patrimoine). As of 1 May 2014, the operations of the Disappearing Company shall be treated for accounting purposes as being carried out on behalf of the Acquiring Company and the financial data of the Disappearing Company shall be included in the annual accounts of the Acquiring Company.

Whereas, the Company, in its capacity as sole shareholder of the Disappearing Company, has, by a written waiver confirmation dated 5 May 2014, waived its right to be presented with explanatory notes drawn-up by the management board of the Disappearing Company on the legal, economic and social aspects of the proposed Merger and resolved to approve the Merger pursuant to a notarial deed dated 12 June 2014 and recorded in the Netherlands.

Therefore, after having duly considered the Merger Proposal, the Sole Shareholder resolves to approve the Merger and the related Merger Proposal.

The Sole Shareholder further resolves that as of 1 May 2014, the operations of the Disappearing Company shall be treated for accounting purposes as being carried out on behalf of the Acquiring Company and the financial data of the Disappearing Company shall be included in the annual accounts of the Acquiring Company.

The Sole Shareholder notes that the Merger by the contribution of all the assets and liabilities of the Disappearing Company to the Company will be effective on the date of the publication of the present deed in the Mémorial, and that the Disappearing Company will cease to exist as of such date and thus be considered as dissolved without liquidation in compliance with the Law.

The resulting costs shall be borne by the Company.

Declaration

The undersigned notary attests, in accordance with the provisions of article 271(2) of the Law, the existence and legality of the deed and formalities incumbent to the Company and of the Merger Proposal.

A notarial certificate from Tom Van Duuren, notary in the Netherlands, dated 12 June 2014, will remain attached to the present deed.

There being no further business, the meeting is closed.

Costs and Expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at EUR 7,500.-).

Whereof this deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks German, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in German followed by a English translation; at the request of the same appearing party and in case of divergence between the German and the English text, the German version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Gezeichnet: S. WEYDERT und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 juin 2014. Relation: LAC/2014/27597. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den 24. Juni 2014.

Référence de publication: 2014088152/174.

(140103910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2014.

AMP Capital Investors (Angel Trains EU No. 2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 44.748,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 138.618.

In the year two thousand fourteen, on the twenty second day of April,

Before Us, Maître Joseph ELVINGER, Civil Law Notary, residing in Luxembourg, the Undersigned.

THERE APPEARED

1. "AMP Capital Investors (Angel Trains EU N°1) S.à r.l.", a corporation existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under section B number 141767 hereby represented by Mrs Flora GIBERT private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given privately to her in Luxembourg.

2. "AMP Capital Investors (REST European Infrastructure N°3) S.à r.l.", a corporation existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under section B number 141804 hereby represented by Mrs Flora GIBERT, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given privately to her in Luxembourg.

3. "AMP Capital Investors (European Infrastructure N°4) S.à r.l.", a corporation existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under section B number 138617 hereby represented by Mrs Flora GIBERT, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given privately to her in Luxembourg.

4. "Infra-Invest 2 S.à r.l.", a corporation existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under section B number 150941 hereby represented by Ms Sara Lecomte, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given privately to her in Luxembourg.

5. AMP Capital Finance Limited, PO Box R227, Royal Exchange, Sydney NSW 1225 hereby represented by Mrs Flora GIBERT, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given privately to her in Sydney.

Such appearing parties are the shareholders (the "Shareholders") of "AMP Capital Investors (Angel Trains EU N°2) S.à r.l.", a Société à responsabilité limitée, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed enacted by the undersigned notary on 7 May 2008, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés_Luxembourg under section B number 138618, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (hereinafter referred to as the "Mémorial C") number 1440 on 11 June 2008; the Articles of Association of which have been amended for the last time pursuant to a notarial deed enacted by the undersigned notary on 18 December 2013 published in the Mémorial C number 395 on 12 February 2014.

The said proxies, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing parties representing 100 % of corporate capital require the notary to act the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide to increase the share capital of the Company of an amount of twelve thousand six hundred thirty two euros (EUR 12,632.-) so as to raise it from its current amount of thirty two thousand one hundred sixteen euros (EUR 32,116.-) up to forty four thousand seven hundred forty eight euros (EUR 44,748.-) by issuing twelve thousand six hundred thirty two (12,362) new shares having a par value of one euros (EUR 1.-) each fully paid up.

Second resolution

Having stated the renunciation by AMP Capital Investors (Angels Train EU N°1) S.à r.l., AMP Capital Investors (REST European Infrastructure N°3) S.à r.l., AMP Capital Investors (European Infrastructure N°4) S.à r.l. and Infra-Invest 2 S.à r.l. to their preferential right to subscribe, it is decided to admit the subscription of the twelve thousand six hundred thirty two (12,632) new shares by AMP Capital Finance Limited, prenamed (the "Subscriber").

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon the Subscriber, prenamed, represented by Mrs Flora GIBERT, prenamed, by virtue of a proxy given privately to her in Sydney, declared to subscribe to the twelve thousand six hundred thirty two (12,632) new shares, and to have them fully paid up by a payment in cash, so that from now on, the company has at its free and entire disposal the amount of twelve thousand six hundred thirty two euros (EUR 12,632.-); evidence of which has been given to the undersigned notary by a certificate issued by the bank.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend first paragraph of Article 5 of the Articles of Incorporation so that as from now on it will read as follows:

" Art. 5. Capital.

5.1 The company's corporate capital is set at forty four thousand seven hundred forty eight euros (EUR 44,748.-) represented by forty four thousand seven hundred forty eight (44,748) shares of a par value of one euro (EUR 1.-) each. [...]"

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand two hundred fifty euros (EUR 1,250.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-deux avril,

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

ONT COMPARU

1. «AMP Capital Investors (Angel Trains EU N°1) S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 141767, représentée par Madame Flora GIBERT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui-délivrée à Luxembourg.

2. «AMP Capital Investors (REST European Infrastructure N°3) S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 141804, représentée par Madame Flora GIBERT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui-délivrée à Luxembourg.

3. «AMP Capital Investors (European Infrastructure N°4) S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 138.617, représentée par Madame Flora GIBERT employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui-délivrée à Luxembourg.

4. «Infra-Invest 2 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 150941, représentée par Madame Flora GIBERT employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui-délivrée à Luxembourg.

5. AMP Capital Finance Limited, PO Box R227, Royal Exchange, Sydney NSW 1225, représentée par Madame Flora GIBERT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui-délivrée à Sydney.

Les parties comparantes sont les associés (les «Associés») de «AMP Capital Investors (Angel Trains EU N°2)», ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 138618, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 7 mai 2008 publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (ci-après le «Mémorial C») numéro 1440 du 11 juin 2008, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 décembre 2013 publié au Mémorial C numéro 395 du 12 février 2014.

Lesdites procurations signées ne varietur par le mandataire des parties comparante et le notaire instrumentant, resteront attachées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés représentant 100% du capital social émis, requièrent le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de douze mille six cent trente-deux euros (EUR 12.632,-) pour le porter de son montant actuel trente-deux mille cent seize euros (EUR 32.116,-) à quarante-quatre mille sept cent quarante-huit euros (EUR 44.748,-) par l'émission de douze mille six cent trente-deux (12.632) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'une euro (EUR 1,-) chacune entièrement libérées.

Deuxième résolution

Ayant constaté la renonciation par AMP Capital Investors (Angels Train EU N°1) S.à r.l., AMP Capital Investors (REST European Infrastructure N°3) S.à r.l. and AMP Capital Investors (European Infrastructure N°4) S.à r.l., à leur droit préférentiel de souscription, il est décidé d'admettre à la souscription des douze mille six cent trente-deux (12.632) parts sociales nouvelles par AMP Capital Finance Limited, préqualifiée (le «Souscripteur»).

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite le Souscripteur prédésigné, représenté par Madame Flora GIBERT préqualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé lui-délivrée à Sidney, a déclaré souscrire aux douze mille six cent trente-deux (12.632) parts sociales nouvelles, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de douze mille six cent trente-deux euros (EUR 12.632,-); ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par la production d'un certificat bancaire.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à quarante-quatre mille sept cent quarante-huit euros (EUR 44.748,-) divisé en quarante-quatre mille sept cent quarante-huit (44.748) parts sociales d'un euro (EUR 1,-) chacune.

[...]

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française.

Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: F.GIBERT, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 24 avril 2014. Relation: LAC/2014/18982. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I.THILL.

Référence de publication: 2014058977/143.

(140068569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2014.

Ashmore Emerging Markets Corporate Private Debt Fund, SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 181.028.

In the year two thousand and fourteen, on the fourth day of April,

Before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg,

There appeared

Ashmore Investments (UK) Limited, a private limited company incorporated and existing under the laws of England and Wales, registered with the Companies House under number 03345198, having its registered office at 61 Aldwych, London, WC2B 4AE, United Kingdom (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Lirim Azemi, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on the 3rd of April 2014.

The above-mentioned power of attorney, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party is the Sole Shareholder of Ashmore Emerging Markets Corporate Private Debt Fund, SICAV-SIF, an investment company with variable capital (société d'investissement à capital variable) under the form of a public limited liability company (société anonyme) qualifying as a specialised investment fund (fonds d'investissement spécialisé), having its registered office at 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 181.028, incorporated on 14 October 2013 pursuant to a notarial deed, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, number 2693 dated 29 October 2013 (the "Company").

The Sole Shareholder has requested that the undersigned notary records the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company declaring itself to have had perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance;

II. That, in compliance with article 23.4 of the articles of incorporation (the "Articles"), the Sole Shareholder is waiving any applicable convening requirements and formalities;

III. That the agenda is worded as follows:

1. Amendment of the definition of 'Final Closing' in Article 1 'Definitions' of the articles of incorporation of the Company;

2. Amendment of the definition of 'Well-Informed Investor' in Article 1 'Definitions' of the articles of incorporation of the Company;

3. Amendment of Article 20 'Indemnification' of the articles of incorporation of the Company;

4. Amendment of sub-Article 23.2 of Article 23 'Convening Notice' of the articles of incorporation of the Company;

5. Amendment of sub-Article 32.3 'Voluntary Dissolution' of the articles of incorporation of the Company;

6. Amendment of Article 34 'Amendment of these Articles' of the articles of incorporation of the Company.

The Sole Shareholder has resolved to take the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the definition of 'Final Closing' in Article 1 'Definitions' of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

“'Final Closing' means the date of the last closing of the Fund which may be no later than twelve (12) months after the First Closing, or such later date as may be approved by the General Meeting in accordance with the Offering Memorandum;”

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the definition of 'Well-Informed Investor' in Article 1 'Definitions' of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

“'Well-Informed Investor' means an investor who (i) adheres in writing to the status of “Well-Informed Investor”; and (ii) either invests a minimum of EUR 125,000 (one hundred twenty-five thousand euro) in the Fund; or (iii) benefits from a certificate delivered by a credit institution, another professional of the financial sector within the meaning of Directive 2006/48/EC on markets in financial instruments or a management company within the meaning of Directive 2001/107/EC stating that he is experienced enough to appreciate in an adequate manner an investment in a SIF. These conditions are not applicable to the directors and other persons involved in the management of the Fund within the meaning of article 2(2) of the 2007 Law.”

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to amend Article 20 'Indemnification' of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

“The Fund may indemnify any director or officer of the Fund, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Fund or, at its request, of any other company of which the Fund is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Fund is advised by independent counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such person may be entitled.”

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolved to amend sub-Article 23.2 of Article 23 'Convening Notice' of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

“As all Shares are in registered form, notices to Shareholders are sent by registered mail by the Fund to all Shareholders at their registered address at least thirty (30) calendar days prior to the date of the General Meeting. The giving of such notice to registered Shareholders need not be justified to the meeting.”

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolved to amend sub-Article 32.3 'Voluntary Dissolution' of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

“At the proposal of the Board and unless otherwise provided by applicable Luxembourg laws and regulations and the Articles, the Fund may be dissolved prior to the end of its term by a resolution of the Shareholders adopted in accordance with the Offering Memorandum.”

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolved to amend Article 34 'Amendment of these Articles' of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

“These Articles may be amended by the General Meeting in accordance with the Offering Memorandum subject always to the minimum quorum and majority requirements provided by the 1915 Law.”

There being no further items on the agenda, the general meeting was thereupon closed.

Declaration

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the year and day first above written.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary, the present original deed.

Signé: L. AZEMI et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 avril 2014. LAC / 2014 / 16400. Reçu soixante quinze euros € 75,-.

Le Releveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 28 avril 2014.

Référence de publication: 2014058954/97.

(140068427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2014.

Société Générale Securities Services Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 28-32, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 90.050.

Société Générale Securities Services Luxembourg

Société anonyme

Registered office: 28-32, place de la Gare, L1616 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg B 90050

en qualité de Cédant

Société Générale Bank & Trust

Société anonyme

Registered office: 11, avenue Emile Reuter

L-2420 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg B 6061

en qualité de Cessionnaire

Entre les soussignées:

1) Société Générale Securities Services Luxembourg, une société anonyme, dûment constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 28-32, place de la Gare, L-1616 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 90050, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire ayant résidé à l'époque à Mersch, Luxembourg, en date du 29 novembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 30 décembre 2002, numéro 1821. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 28 mars 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 31 mai 2013, numéro 1286 (le «Cédant»),

ici représentée par M. Philippe Total agissant au nom et pour le compte du conseil d'administration du Cédant en vertu d'une délégation donnée le 24 juin 2014 à Luxembourg, et

2) Société Générale Bank & Trust, une société anonyme, dûment constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 11, avenue Emile Reuter, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B '6061, constituée en date du 11 avril 1956, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en 1956, numéro 16. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 21 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 28 septembre 2009, numéro 1880 (le «Cessionnaire»),

ici représentée par Mme Véronique de la Bachelerie, agissant au nom et pour le compte du Cessionnaire en vertu d'une délégation donnée le 19 juin 2014 à Luxembourg;

Les conseils d'administration du Cédant et du Cessionnaire, ont, par résolutions en dates respectives du 24 juin 2014 et 19 juin 2014 décidé de soumettre aux assemblées des actionnaires du Cédant et du Cessionnaire le présent

PROJET DE CESSION

(Le «Projet de cession»)

au terme duquel, le Cédant transférera, sans dissolution, l'intégralité de son patrimoine susceptible d'être transféré, activement et passivement (l' «Universalité»), tel que décrit sous le point a) ci-dessous, au Cessionnaire, pour le prix tel que précisé sous le point c) ci-dessous,

Le présent Projet de Cession est basé sur le bilan du Cédant au 31 décembre 2013.

Au 31 juillet 2014, ou à une date ultérieure arrêtée par les assemblées générales des actionnaires du Cédant et du Cessionnaire («Date de la Cession»), sous réserve de l'approbation par les assemblées générales des actionnaires du Cédant et du Cessionnaire, et sous réserve de l'approbation par la Commission de Surveillance du Secteur Financier l'Universalité sera cédée de plein droit et sans dissolution, par le Cédant au Cessionnaire, conformément à l'article 308bis-5 de la Loi et au présent Projet de Cession.

Les termes du présent Projet de Cession seront soumis à l'approbation des assemblées générales extraordinaires des actionnaires du Cédant et du Cessionnaire prévues pour le 31 juillet 2014, soit après l'écoulement d'un délai d'au moins un mois suivant le dépôt et la publication de ce Projet de Cession conformément à l'article 9 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

Le présent Projet de Cession est soumis aux règles applicables à la scission telles que définies aux articles 285 à 308, hormis l'article 303, de la Loi.

a. Cession de l'Universalité. Le Cédant est un professionnel du secteur financier spécialisé dont l'objet est la prestation directe ou indirecte, principalement à des organismes de placement collectif et fonds de pension, notamment de services administratifs et toutes sortes de services aux investisseurs dans le sens de l'article 29-2 de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier.

L'Universalité comprend l'ensemble des actifs et passifs susceptibles d'être transférés et évalués économiquement, le cas échéant avec l'accord d'une contrepartie, et affectés à l'activité du Cédant consistant notamment en:

- les actifs, étant l'ensemble des actifs et des propriétés se rattachant aux activités du Cédant, dans la mesure où ces actifs et propriétés sont détenus par le Cédant, ou sont autrement reflétés dans ses livres comptables ou dans les comptes tenus par ou opérés au nom du Cédant, ainsi que tous les avoirs en comptes, litiges, droits à compensation, revenus, produits ou encore tout autre droit ou réclamation qui s'y rapportent ou qui en proviennent (le cas échéant) (les «Actifs»);

- les passifs, étant l'ensemble des passifs et obligations passés, présents ou futurs du Cédant se rapportant à ses activités, qu'ils soient ou non accumulés ou fixes, inconditionnels ou éventuels, déterminés ou déterminables, qu'ils soient en rapport avec, issue de ou même générés par les Actifs, y compris les Contrats (les «Passifs»);

- les contrats existants, étant l'ensemble des contrats se rapportant à ses activités, conclus entre le Cédant et des tiers (comprenant, pour éviter toute confusion, les contrats de travail et les contrats conclus avec des clients tels que des contrats de service, mandats et autres contrats) ainsi que tous droits et intérêts passés, présents ou futurs issus de ou en rapport avec tout contrat, arrangement, obligation, engagement, franchise, garantie, Indemnisation, convention, instrument, bail, licence ou accord, écrit ou oral, en rapport avec ses activités (les «Contrats»);

- les clients engagés avec le Cédant dans une relation d'affaires dans le cadre de ses activités (les «Clients»);

ainsi que tous les droits et obligations à la charge du Cédant se rapportant à ses activités (y compris l'activité et les relations clients s'y rapportant, avec les actifs et passifs mis en balance), mais ne comprenant pas les éléments non transférables en soi, tels que les pertes comptables ou provisions du Cédant

b. Effet de la cession de l'Universalité d'un point de vue juridique. A la Date de la Cession, sous condition de l'approbation de la cession d'Universalité telle que décrite dans le présent Projet de Cession, par les assemblées générales extraordinaires des actionnaires du Cédant et du Cessionnaire, et sous condition de l'approbation par la Commission de Surveillance du Secteur Financier, l'Universalité sera transférée de plein droit et sans dissolution au Cessionnaire, conformément à l'article 308bis-5 de la Loi et au présent Projet de Cession.

A partir de cette même date et sous les mêmes conditions, les droits et obligations de l'Universalité telle que transférée seront pris en charge par le Cessionnaire et le Cessionnaire assumera comme ses dettes propres toutes les dettes et obligations de paiement de l'Universalité.

c. Rémunération de la cession de l'Universalité. En considération de l'Universalité transférée par le Cédant au Cessionnaire, ce dernier s'engage:

- d'une part, à payer la valeur nette comptable des Actifs et des Passifs,

- d'autre part à présenter au Cédant des actifs (les «Actifs Proposés»); correspondant à des créances, préalablement détenues par une entité du groupe SG sur des entreprises industrielles et commerciales, en vue d'une acquisition par le Cédant.

Il est prévu que l'ensemble des Actifs Proposés dégagera un résultat net cumulé sur cinq années à compter de la date d'acquisition (le «Résultat Futur») d'au moins EUR 56m. L'ensemble des Actifs Proposés sera présenté au Cédant avant le 31/12/2014.

Dans l'éventualité où, au 31/12/2014, l'ensemble des d'Actifs Proposés effectivement souscrits par le Cédant ne permet pas de générer un Résultat Futur, tel qu'estimé aux alentours du 31/12/2014, supérieur à EUR 56m, la différence entre

(i) EUR 56m et

(ii) le Résultat Futur tel qu'estimé au 31/12/2014

sera due et payable sous 30 jours par le Cessionnaire au Cédant.

Par ailleurs, le Cessionnaire s'engage à fournir au Cédant les moyens de refinancer l'acquisition des Actifs Proposés sans que cette dernière ne soit exposée en risque de taux ou de devise sur l'un ou l'autre des Actifs Proposés et aux conditions de refinancement applicables en interne dans le groupe SG au moment de l'acquisition.

Le Cessionnaire s'engage, au mieux de ses capacités, à fournir au Cédant les éléments que cette dernière pourrait juger nécessaires pour apprécier la qualité des Actifs Proposés, ainsi que les risques associés, notamment le risque de crédit et tes risques opérationnels.

Un premier ensemble d'Actifs Proposés sera présenté au Cédant avant le 31/12/2014. Après cette date, en fonction des opportunités identifiées, le Cessionnaire aura la possibilité, mais non l'obligation, de proposer d'autres actifs au Cédant en complément du premier ensemble d'Actifs Proposés.

Le Cédant aura la possibilité mais non l'obligation de procéder à l'acquisition des Actifs Proposés, sous 30 jours après proposition par le Cessionnaire, le tout chaque fois dans le strict respect du cadre réglementaire applicable.

d. Date de prise d'effet de la cession de l'Universalité du point de vue comptable et fiscal. D'un point de vue comptable et fiscal, la cession de l'Universalité sera considérée comme effective à partir de la Date de la Cession.

e. Impact sur les employés du Cédant. Le Cédant a 191 employés, les contrats de travail desquels seront automatiquement transférés au Cessionnaire à la Date de la Cession.

Aucune répercussion significative sur les employés n'est anticipée dans le cadre de la cession d'Universalité, à l'exception du changement d'identité de l'employeur.

f. Avantages particuliers. Ni les actionnaires du Cédant, ni les actionnaires du Cessionnaire ne bénéficient de droits spéciaux et il n'existe pas de porteur de titres autres que des actions.

Les actionnaires du Cédant et du Cessionnaire ont accepté de renoncer (i) à l'examen du et au rapport d'expert conformément à l'article 296 (1) de la Loi et (ii) au rapport des organes de gestion conformément à l'article 296 (2) de la Loi.

Aucun avantage particulier ne sera attribué aux administrateurs et aux réviseurs d'entreprises agréés d'une des deux sociétés en rapport avec et comme conséquence de la cession de l'Universalité.

Fait à Luxembourg, le 25 juin 2014

en trois (3) exemplaires originaux, les organes de gestion du Cédant et Cessionnaire déclarant chacun en avoir reçu un exemplaire original.

Société Générale Securities Services Luxembourg / Société Générale Bank & Trust

Représentée par Philippe Total / Véronique de la Bachelerie

Directeur Général / Administratrice Déléguée

Référence de publication: 2014089587/128.

(140105299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2014.

Irving Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 186.487.

— STATUTES

In the year two thousand and fourteen,

on the twenty-second day of April.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

“KKR-CDP Partners L.P.”, a Cayman Islands exempted limited partnership, registered with the Cayman Islands' registrar of exempted limited partnership under number MC-74019 and with registered office at Uglan House, George Town, Grand Cayman, KY1-1104 Cayman Islands, acting through its general partner KKR Associates CS X L.P.,

here represented by:

Mr Brendan D. KLAPP, employee, with professional address in Belvaux, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given to him in New York (USA), on 17 April 2014.

Said proxy shall be signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such proxy holder, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée, which the prenamed party declared to form:

Title I. - Denomination - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name “Irving Holdings S.à r.l.” (the “Company”) is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) divided into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares with a par value of one Euro cent (0.01 EUR) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by a sole manager or a board of managers appointed as a collegiate body by the general meeting of shareholders. The sole manager or the members of the board of managers may but need not be shareholders. The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

The sole manager or the board of managers, as the case may be, is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of incorporation to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or the board of managers, as the case may be. *Vis-à-vis* third parties the sole manager or the board of managers as the case may be, has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relating to the Company not reserved by law or the articles of incorporation to the general meeting or as may be provided herein.

The board of managers may elect a chairman and one or more vice chairman.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board of managers by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Meetings of the board of managers shall be called by the chairman of the board of managers or any one board member. Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers 24 hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the notice period may be shortened and the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice.

This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, e-mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented. Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the members of the board of managers of the Company (including by way of representation).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The

entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the signature of any one manager or as decided by the board of managers.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by any one manager or as may be resolved by the board of managers at the relevant meeting. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by any one manager, or as may be resolved at the relevant meeting or a subsequent meeting.

The Company will be bound by the signature of the sole manager or in the case of a board of managers by the signature of any one manager, as the case may be, or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the sole manager or the board of managers or in case of a board, by any one manager (including by way of representation).

Art. 8. Liability Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer: (i) Against any liability to the Company or its Shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office; (ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or (iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held on first Tuesday of the month of June at 11:00 of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on the last day of the month of December of the same year.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription - Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, the appearing parties subscribed and entirely paid-up one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares as follows:

Subscriber	number of shares
KKR-CDP Partners L.P.	1,250,000

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500.-EUR) is available to the Company. Evidence of the payment of the subscription price has been shown to the undersigned notary.

Transitory provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on 31st December 2014.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about thousand euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the abovenamed sole shareholder took the following resolutions:

- 1) The number of managers is fixed at five (5).
- 2) Are appointed as managers for an unlimited period of time:
 - a. Amos N. OUATTARA, born in Nimbo-Bouake (Ivory Coast), on 21st April 1983, with professional address at 3rd Floor, 68 Pall Mall, London SW1Y 5ES, United Kingdom;
 - b. Jeffrey M. SMITH, born in Massachusetts (United States of America) on 14 March 1976, with professional address at 555 California Street, 50th Fl., San Francisco, CA 94104, United States of America;
 - c. Fernando DE SANTIAGO, born in A Coruña (Spain) on 13 February 1986, with professional address at 3rd Floor, 68 Pall Mall, London SW1Y 5ES, United Kingdom;
 - d. Stefan LAMBERT, born in Trier (Germany) on 8 January 1964, with professional address at 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg;
 - e. Dr Wolfgang ZETTEL, born in Constance (Germany), on 15 November 1962, with professional address at 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.

3) The Company shall have its registered office at 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the representative of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Belvaux, Grand Duchy of Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the representative of the appearing party, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, said person appearing signed together with Us notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze,
le vingt-deux avril.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

«KKR-CDP Partners L.P.», une exempted limited partnership des Iles Caymans, inscrite auprès du registrar of exempted limited partnership des Iles Caymans sous le numéro MC-74019 et ayant son siège social à Ugland House, George Town, Grand Cayman, KY1-1104 Cayman Islands, agissant par l'intermédiaire de son general partner KKR Associates CS X L.P.,

ici représentée par:

Monsieur Brendan D. KLAPP, employé privé, avec adresse professionnel à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui donnée à New York (USA), le 17 avril 2014.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire soussigné de dresser ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée que la partie prémentionnée a déclaré constituer:

Titre 1^{er} . - Objet - Dénomination - Siège social - Durée

Art. 1^{er} . Dénomination. Il est formé par les parties comparantes et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Irving Holdings S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations et de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris vers le haut et sur le côté), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique et financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues pour la modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, demeurera

une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12'500.- EUR) divisé en un million deux cent cinquante mille (1'250'000) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (0,01 EUR) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Toute prime d'émission disponible est distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément donné par les associés représentant au moins soixante-quinze pourcent du capital de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un gérant unique ou un conseil de gérance nommé en tant qu'organe collégial par l'assemblée générale des associés. Le gérant unique ou les membres du conseil de gérance peut/peuvent ou non être associé(s).

Les gérants sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, a les pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou exécuter tous actes de disposition et d'administration en relation avec les objets de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant. Vis-à-vis des tiers le gérant unique ou le conseil de gérance le cas échéant, a les pouvoirs les plus étendus pour agir pour le compte de la Société en toutes circonstances et de faire, d'autoriser et d'approuver tous les actes et opérations relatives à la Société non réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale ou tels qu'ils peuvent être prévus dans les statuts.

Le conseil de gérance peut élire un président et un ou plusieurs vice-président(s).

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres.

Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par le président du conseil de gérance ou un membre du conseil. Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la durée de l'avis peut être raccourci et la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins une majorité des gérants et présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des membres du conseil de gérance de la Société (y compris par voie de représentation).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature d'un gérant ou tel qu'il est décidé par le conseil de gérance.

Les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance seront signés par un gérant ou tel qu'il peut en être décidé par le conseil de gérance lors de la réunion. Les copies ou extraits de tels procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par un gérant, ou tel qu'il peut en être décidé lors de la réunion ou lors d'une réunion ultérieure.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique, ou dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature d'un gérant, le cas échéant, ou par la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique ou le conseil de gérance ou en cas de conseil, par un gérant (y compris par voie de représentation).

Art. 8. Responsabilité des gérants. Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société

pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable représentant: (i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction; (ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou (iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne.

Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter à toute assemblée des associés par un mandataire spécial.

Art. 10. Assemblées Générales. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution circulaire valable (le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées sont convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée. Si l'entière du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société doivent être prises par les Associés représentant 100% du capital social émis.

A partir du moment et aussi longtemps que la Société compte plus de 25 associés l'assemblée générale annuelle sera tenue le premier mardi du mois de juin de chaque année à 11:00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée sera tenue le jour ouvrable suivant.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels. Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier

exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision de l'assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par une décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant du compte prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. Au cas où la Société est dissoute, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par les parties comparantes, celles-ci ont souscrit et intégralement libéré un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales
KKR-CDP Partners L.P.	1,250,000

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées par paiement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12'500.- EUR) est à la disposition de la Société. Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2014.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille euros.

Résolutions de l'associé unique

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé unique prénommé a immédiatement pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre de gérants est fixé à cinq (5).
- 2) Sont nommés gérants pour une période indéterminée:
 - a. Amos N. OUATTARA, né à Nimbo-Bouake (Côte d'Ivoire), le 21 avril 1983, avec adresse professionnelle au 3^{ème} étage, 68 Pall Mall, Londres SW1Y 5ES, Royaume-Uni;
 - b. Jeffrey M. SMITH, né à Massachusetts (États-Unis d'Amérique), le 14 Mars 1976, avec adresse professionnelle au 555 California Street, 50th Fl., San Francisco, CA 94104, États-Unis d'Amérique;
 - c. Fernando DE SANTIAGO, né à A Coruña (Espagne), le 13 février 1986, avec adresse professionnelle au 3^{ème} étage, 68 Pall Mall, Londres SW1Y 5ES, Royaume-Uni;
 - d. Stefan LAMBERT, né à Trêves (Allemagne), le 8 janvier 1964, avec adresse professionnelle au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg;
 - e. Dr Wolfgang ZETTEL, né à Constance (Allemagne), le 15 novembre 1962, avec adresse professionnelle au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.
- 3) Le siège social de la société est établi au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du représentant de la partie comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande du même représentant il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au représentant de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom, état et demeure, ladite personne a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. D. KLAPP, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 23 avril 2014. Relation: EAC/2014/5677. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014059284/423.

(140068773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2014.

Hollux Horizon S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 51, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 171.922.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014059255/9.

(140068791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2014.

Interactive Data Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 14.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 157.818.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 25 avril 2014.

Référence de publication: 2014059276/10.

(140068789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2014.

Inter-Corus Finance Control S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 6-8, Op der Ahlkärrech.

R.C.S. Luxembourg B 38.309.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014059295/9.

(140068676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2014.

Hospitality Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 40, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 124.715.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les associés de la Société en date du 24 avril 2014 que:

- Monsieur Tomas Salajka, né le 16 septembre 1975 à Brno, République Tchèque, résidant à Charlese de Gaulla 7, Prague 6, 160 00 République Tchèque a été nommé gérant de classe A de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

- Monsieur Martin Nemecek, né le 14 août 1975 à Hradec Kralove, République Tchèque, résidant à Jakubska 8, Prague 1, 110 000 République Tchèque a été nommé gérant de classe A de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée; et

Le conseil de gérance de la société se compose désormais des gérants suivants:

1. M. Tomas Salajka, gérant de classe A,
2. M. Martin Nemecek, gérant de classe A,
3. M. Yves Désiront, gérant de classe B,
4. M. Jean-François Ott, gérant de classe B,
5. M. Nicolas Tommasini, gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 25 avril 2014.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2014059267/26.

(140068462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2014.

Augur Financial Opportunity SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 125.764.

Nachdem Herr Stephan Jaax sein Amt als Verwaltungsratsmitglied der Augur Financial Opportunity SICAV zum 12. März 2014 niedergelegt hat, beschließt der verbleibende Verwaltungsrat mit Beschluss vom 22 April 2014, Frau Christina Ostertag, geboren am 26. März 1970, in Wiesbaden, Deutschland, mit Berufsanschrift Westendstrasse 16-22, 60325 Frankfurt am Main, Deutschland, zum vorläufigen Verwaltungsratsmitglied, vorbehaltlich der Genehmigung der CSSF, zu ernennen, mit Wirkung vom 22 April 2014 bis zum Zeitpunkt der nächsten Ordentlichen Generalversammlung die voraussichtlich am 11. Juni 2014 stattfinden wird.

Der Verwaltungsrat setzt sich demnach wie folgt zusammen:

Alphonse Mangen, Verwaltungsratsmitglied

Remy Kawkabani, Verwaltungsratsmitglied

Christina Ostertag, Verwaltungsratsmitglied

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 23. April 2014.

Alphonse Mangen / Diane Wolf.

Référence de publication: 2014058956/19.

(140068663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2014.

Jarmor Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 146.667.

Par décisions de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 21 octobre 2013 ont été nommés, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2015:

- Luc BRAUN, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Président;

- Jean-Marie POOS, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Administrateur-Délégué;

- FIDESCO S.A., 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur;

Conformément à l'article 51bis de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée a nommé comme représentante permanente de FIDESCO S.A., Madame Evelyne GUILLAUME 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg:

- EURAUDIT Sàrl, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Commissaire.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2014059309/18.

(140068782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2014.

Kashmere S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 161.227.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014059319/10.

(140068211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2014.
